Lefebvre Dalloz

Tél.: 01 83 10 10 10 src-formation@lefebvre-dalloz.fr formation.lefebvre-dalloz.fr

PROCHAINES SESSIONS

- PARIS:
 31 mai. 2024
- A DISTANCE:
 31 mgi. 2024
- PARIS: 21 nov. 2024
- A DISTANCE: 21 nov. 2024
- **O** Voir toutes les sessions

PUBLIC

Délégués à la protection des données (DPO/DPD) - Directeurs des services informatiques (DSI) -Juristes - Avocats - Toute personne s'intéressant à l'économie de la data et/ou en charge de la conformité de traitements de données personnelles

PRÉ-REQUIS

Avoir les bases de la réglementation applicable aux données à caractère personnel ou avoir suivi la formation :

Protection des données
 personnelles : mise en conformité
 (519021)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant
 l'engagement du participant pour
 un meilleur ancrage des
 enseignements

DPO (DPD): l'exercice de ses missions dans un groupe international

Gérer les données personnelles de l'entreprise à l'international

Code 701027	Durée 1 jour / 7 heures	Tarif Inter* 1236 € HT
-----------------------	-------------------------------	------------------------------

^{*}Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- · Exercer les missions générales du DPO
- Orchestrer la mise en conformité au sein du groupe et entre les filiales
- Bâtir un process de conformité

Programme de la formation

Exercer les missions générales du DPO

Mettre en œuvre dans l'entreprise les principes issus du RGPD

- Accountability
- · Privacy by design
- · Privacy by default
- · Mise en situation : qualifier les principes

Définir les attributions du DPO

- Compétences requises du DPO
- Dans quels cas le DPO est-il en conflit d'intérêts?
- Débat : Quel est le rôle clé du DPO ?

Orchestrer la mise en conformité au sein du groupe et entre les filiales

Établir les mesures appropriées

- Audit des flux de données
- · Outils à disposition
- · Contournement des difficultés rencontrées
- Mise en place des solutions opérationnelles
- Retour d'expériences : identification des difficultés rencontrées et des besoins des filiales

Sécuriser les flux de données entre les filiales

- Comment identifier les fluxs de données ?
- Adopter les mesures de protection requises
- Mise en situation : Quels sont les interlocuteurs : DSI ? RSSI ? Comment se coordonner et obtenir les bonnes informations ?

Bâtir un process de conformité

Organiser la documentation garantissant les transferts

•••

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant luimême (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant:
 - A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

internationaux de données identifiées

- Intégration des règles et garanties appropriées relatives aux transferts internationaux
- Documentation à rédiger et clauses contractuelles types au regard des recommandations du CEPD
- Coordination de l'implémentation de la documentation par le réseau de DPO
- Cas pratique : mise en oeuvre des clauses contractuelles types

Établir un process des transferts

- Recenser les transferts
- Mettre en œuvre les garanties issues de l'invalidation du Privacy Shield et de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis
- · Assurer le suivi
- Quiz : règles appropriées au transfert de données appropriées